

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10
Fax . 04.78.96.08.51

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n° 1 - Accord-cadre pour les fournitures de bureau destinées aux services communaux de Chaponnay

Le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu la décision n° 2020-033D autorisant Monsieur le Maire à conclure un accord-cadre pour les fournitures de bureau destinées aux services communaux, avec la société DEVELAY (Villefranche sur Saône), contrat d'une durée d'un an reconductible trois fois (montant minimum : 2 500 € HT/ an et montant maximum : 20 000 € HT/an),

Vu la notification de cet accord-cadre le 16 octobre 2020,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 à cet accord-cadre afin de prendre en compte les éléments suivants :

- la mise en place du nouveau tarif clientèle dans le cadre de la reconduction annuelle du contrat.
- La revalorisation du tarif prend en compte le contexte inflationniste sans précédent et en particulier :
- les hausses des matières premières qui se sont accentuées depuis le second semestre 2021
 - les augmentations liées aux surcharges énergétiques et aux coûts du transport

Le maintien du taux de remise unique de 45 % sur le tarif clientèle y compris les achats hors catalogue, tel que prévu à l'article 3 de l'acte d'engagement.

Les montants minimum et maximum de l'accord-cadre restent inchangés.

DECIDE

- **Article 1 :**

La conclusion d'un avenant n° 1 avec la société DEVELAY afin d'intégrer le nouveau tarif clientèle dans le cadre de la reconduction annuelle du contrat avec le maintien du taux de remise unique de 45 % sur le tarif y compris les achats hors catalogue,

- **Article 2 :**

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Madame le Trésorier, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.



CHAPONNAY, le 23/11/2022
Le Maire,
Raymond DURAND